



Peut on contesté une denonciation et comment ?

Par **marc66**, le **18/09/2015** à **20:34**

j'ai sois disant été flashé a 79 km/h au lieu de 70km/h mon entreprise ma dénoncé .le flash a été pris par l'arriere donc cest la remorque qui a été flashé .moi je ne me souviens par avoir eu cette remorque ..comment contesté le pv en sachant que j'ai été denoncé ?? car je ne peut pas consigné les 68e [smile17].quelqu un pourrait m'aidé merci[smile9]

Par **moisse**, le **19/09/2015** à **07:33**

Bonjour,

La notification vous indique les voies de recours et la procédure à suivre si vous niez avoir été le conducteur du véhicule en question.

L'entreprise n'aura normalement aucun problème pour:

- * démontrer votre passage aux lieux et dates en question
- * démontrer l'affectation de cette remorque à votre conduite, y compris avec son chargement (lettre de voiture).

Vous pouvez d'ailleurs remonter vous même ces informations si votre mémoire vous fait défaut.

C'est ce qu'il faut commencer par faire, car si vous ne voulez pas consigner le montant de l'amende, il faut dénoncer le conducteur.

Par **marc66**, le **19/09/2015** à **07:47**

bonjour, j'ai reçu la contravention y a marqué n'envoyé pas d'argent ni consignation .après pour un petit excès de vitesse je sais pas sil vont retourné vers l'entreprise pour prendre des renseignements ..